



GT Feuille de route ministérielle et Action publique 2022

13 décembre 2017

Ce groupe de travail s'est réuni sous la présidence de Valérie METRICH-HECQUET, Secrétaire générale du MAA.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Valérie BOYE, Olivier LAPÔTRE et Michel MOREAU.

Lors du Comité technique ministériel du 9 novembre 2017, le Ministre avait présenté aux organisations syndicales la **feuille de route du ministère** reçue du Premier ministre. Il avait demandé à la Secrétaire générale de réunir des groupes de travail pour échanger sur le diagnostic et les propositions du **programme « Action publique 2022 »**, qui comporte trois axes prioritaires :

- améliorer la qualité des services publics,
- offrir aux agents un environnement de travail modernisé,
- accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques ».

La Secrétaire générale a présenté l'avancement de ce chantier au MAA.

Calendrier :

Le Comité « **Action publique 2022** » (CAP 2022), chargé d'effectuer la revue des missions et des dépenses publiques, procède actuellement à des auditions. Le Ministre de l'Agriculture a été auditionné. Les premières propositions du comité sont attendues fin décembre ou début janvier.

Ces propositions seront ensuite discutées avec les ministères. Le rapport du Comité sur chacune des politiques publiques examinées est prévu pour la fin du premier trimestre 2018.

Lorsque les arbitrages du Premier ministre auront été rendus, chaque ministère devra élaborer un plan de transformation pour la fin du premier semestre 2018.

Examen des politiques publiques du MAA

Les politiques publiques du MAA sont examinées par le CAP 2022 dans le cadre du groupe 3 (logement, énergie, transports, agriculture, forêt).

- **Enseignement agricole - Recherche** : lors de son audition, le Ministre a souligné l'importance de l'enseignement agricole. A ce stade, ce secteur n'est examiné dans aucun groupe (ni le groupe 3, ni le 5 relatif aux politiques éducatives).

Il figure néanmoins dans la feuille de route reçue du Premier ministre, qui demande de le consolider.

Cette même feuille de route charge le Ministre d'étudier le rapprochement entre elles des écoles nationales vétérinaires d'une part, et des écoles d'agronomie d'autre part, le rapprochement de l'IRSTEA et de l'INRA, ainsi que le rapprochement des sites franciliens d'AgroParisTech et des laboratoires de l'INRA à Saclay.

- **Mise en œuvre la politique agricole commune** : il s'agit de missions communautaires, pour lesquelles la France n'est pas seule à décider. A ce stade, l'existence d'une PAC cofinancée par l'État ne semble pas faire l'objet d'une remise en cause.

Le Comité a demandé un meilleur ciblage de la PAC sur les aspects environnementaux, sociaux et sanitaires, et sur la prévention des risques, notamment dans le domaine sanitaire.



Si la question d'une éventuelle décentralisation de la gestion du 1^{er} pilier n'est pas posée, il existe en revanche une interrogation sur la gouvernance du 2^{ème} pilier (FEADER), financé à hauteur de 87 % par l'État.

Le Comité a également souligné la nécessité de sécuriser les risques d'apurement communautaire, en agissant au niveau européen pour la clarté et la simplification des normes, et en assurant une veille de nature à alerter et associer le plus en amont possible l'ensemble des ministères concernés.

- **Sécurité sanitaire et alimentaire** : le MAA fait valoir qu'il s'agit de missions régaliennes. A l'occasion de son audition par le CAP 2022, le Ministre a insisté sur la question du changement climatique et l'augmentation des risques induite. Cela nécessite de procéder à un renforcement des contrôles (les comparaisons internationales font apparaître que notre taux de contrôles est inférieur à celui pratiqué dans d'autres pays).

Le Ministre a suggéré qu'à l'instar de ce qui se pratique en Allemagne ou aux Pays-Bas, une partie de ces contrôles pourrait être financée par la mise en place d'une taxe ou d'une redevance sur certaines entreprises du secteur alimentaire (les exploitants agricoles ne seraient pas concernés), comme le prévoient les textes européens. Le Comité a pris note de cette question, susceptible d'intéresser d'autres ministères.

- **Forêt** : Ce sujet n'a pas été évoqué par le Comité. Les subventions dont bénéficie l'ONF ne sont pas remises en cause. En revanche, le Comité a suggéré une révision de la fiscalité forestière, pour passer d'une approche « patrimoniale » à une approche économique.

L'Alliance du Trèfle a regretté que la sécurité sanitaire ne soit pas explicitement évoquée dans la lettre de mission signée du Premier ministre. Elle a souligné que les réductions d'effectifs intervenues dans le passé dans ce secteur n'ont pas été intégralement compensées, loin de là, par les recrutements opérés au cours des dernières années.

Elle a noté par ailleurs qu'une augmentation du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur sans augmentation corrélative du nombre d'enseignants encadrants aurait pour effet de dégrader le classement des établissements au regard des critères internationaux.

Dans un contexte où de nombreux agents sont en souffrance, l'Alliance du Trèfle rappelle que pour elle, les effectifs doivent être définis en fonction des missions.

Les organisations syndicales, unanimes, indiquent que la gestion de la forêt ne saurait se limiter à une approche exclusivement économique.

Pour ce qui est de l'organisation du ministère, les syndicats se sont inquiétés du fait qu'un récent rapport de la Cour des comptes critique l'organisation territoriale « multi-sites ». La Secrétaire générale est d'avis que cette organisation ne devrait pas être remise en cause. Elle note que la mission de la Cour était déconnectée de la démarche « CAP 2022 ».

Dans le cadre de la réforme territoriale, l'Alliance du Trèfle s'est positionnée en faveur d'une organisation multi-sites, répondant à la nécessité d'un service public de proximité, et de nature à éviter aux agents des mobilités géographiques forcées. La spécialisation des sites plaide en faveur de la pérennisation de ce type d'organisation.

La Secrétaire générale a indiqué que les ministères qui auront à mettre en œuvre de grands chantiers de transformation pourront contractualiser un plan d'accompagnement avec le ministère des Finances.

Chantiers transversaux

Le programme « Action publique 2022 » prévoit, parallèlement aux travaux du Comité, la conduite de cinq chantiers transversaux. Un point est fait sur la contribution du MAA.



- Transformation numérique

Le MAA a défendu 3 objectifs :

- Priorité donnée aux outils du quotidien (messagerie, téléphonie, visioconférence, réseaux) et à l'amélioration du fonctionnement de ces outils dans les nouvelles situations de travail (nomadisme, télétravail).
- Poursuite du développement et enrichissement des téléservices, conformément à l'engagement du Président de la République de rendre possibles 100 % des démarches administratives en ligne d'ici à 2022.
- Application du principe « Dites-le nous une fois » afin d'éviter la redondance des informations demandées aux usagers (agriculteurs, entreprises, élèves, parents d'élèves...).

Le MAA est favorable à l'ouverture des données (« open data ») corrélée au strict respect de la confidentialité des données personnelles.

- Simplification administrative

Les services publics ont toujours eu vocation à évoluer et à s'adapter. Les objectifs sont :

- de réguler la quantité et d'améliorer la qualité des productions administratives,
- d'exploiter au maximum les possibilités offertes par le numérique,
- de conjuguer simplification au bénéfice des usagers et des agents.

Les contraintes dans ce domaine résultent de la complexité des politiques européennes, du fait que la simplification nécessite des investissements qui ne génèrent pas d'économies immédiates, ainsi que de la diversité des usagers du MAA.

Les orientations proposées viseraient :

- à associer les services opérationnels à la production des normes,
- à renforcer la pédagogie de la norme (celle-ci étant d'autant mieux admise qu'elle est comprise),
- à tirer tous les bénéfices de la transformation numérique,
- à impliquer les agents dans les initiatives de simplification.

Lors de sa rencontre avec le Ministre en juillet dernier, l'Alliance du Trèfle avait fortement insisté sur l'importance de la simplification des procédures et sur la nécessité d'y associer les agents.

- Modernisation de la gestion budgétaire et comptable

Les objectifs de ce chantier sont :

- de réaffirmer le caractère pluriannuel des finances publiques,
- de rendre les gestionnaires responsables de leurs crédits,
- de revoir la chaîne de dépense pour la rendre plus efficace et plus lisible (dématérialisation, signature électronique, utilisation des cartes d'achat...).

Les axes proposés consistent :

- à améliorer l'outil Chorus pour le rendre plus ergonomique,
- à supprimer les procédures inutiles,
- à simplifier les procédures maintenues en leur appliquant des règles variables en fonction de l'enjeu financier.

- Rénovation du cadre des ressources humaines

Les demandes du MAA portent sur :

- le maintien dans le temps des compétences,
- l'amélioration de l'efficacité de la GRH.

Sur le premier point (maintien des compétences), le MAA estime souhaitable :

- d'améliorer les possibilités de recrutement en faisant mieux connaître nos métiers,
- d'adapter les voies de recrutement (ouverture de concours au titre de la 3ème voie, recrutement sur titres et sur travaux),



- de pouvoir accueillir des apprentis en vue de leur titularisation *via* des concours spécifiques,
- de professionnaliser nos procédures de recrutement d'agents contractuels (traçabilité, harmonisation avec l'Education nationale, recours à des modalités de recrutement particulières dans les zones géographiques peu attractives),
- d'assurer un accompagnement personnalisé des agents à travers le réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS). A noter que cette spécificité du MAA semblerait intéresser les autres ministères.
- de reconduire le plan managérial (y compris pour l'encadrement intermédiaire),
- de reconduire le plan de requalification de C en B.

Sur le second point (efficience de la GRH) les propositions du MAA s'articulent autour :

- de l'utilisation des outils interministériels (SIRH Renoirh, bulletin de paie et dossier individuel électroniques),
- de la poursuite du baromètre social dans la durée,
- de la démarche de labellisation égalité-diversité d'ores et déjà engagée,
- de la simplification de la gestion des trop-perçus et la mise en place de la subrogation avec les caisses d'assurance maladie pour les contractuels.

- Organisation territoriale

Au niveau territorial, le MAA est présent dans l'enseignement agricole, les services déconcentrés et les DDI.

L'état des lieux fait apparaître une baisse des effectifs au niveau départemental. Au niveau régional, l'objectif cible prévu pour 2019 sera atteint en 2018.

Peu d'évolutions seraient à attendre dans ce domaine.

La question est néanmoins posée de la répartition de nos missions entre le niveau départemental et le niveau régional.

L'incertitude subsiste sur le maintien de la présence des Fraudes au sein des DDI. A noter que plus de 60 % des effectifs des DD(CS)PP sont des agents du MAA.

L'Alliance du Trèfle s'inquiète des conséquences de la réforme de l'organisation territoriale pour les agents dans les départements. Elle souligne qu'il existe une volonté de réduire le nombre de départements et de DDI dans les départements.

En conclusion, la Secrétaire générale souligne que rien n'est acté à ce stade au titre du programme « Action publique 2022 », et que les décisions finales, dépendant d'arbitrages interministériels, ne seront pas de la compétence du MAA.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue pour février ou mars 2018